

Production des violences et contre-violences dans les ménages à Ouagadougou

BACYE Yisso Fidèle, sociologue, enseignant-chercheur, Université Thomas Sankara/Centre universitaire de Tenkodogo, fideleyisso@gmail.com

ZANGRE/KONSEIGA Kiss-Wend-Sida Romaine, anthropologue, enseignante-chercheuse, Université Thomas Sankara/Centre universitaire de Dori, romizangre@gmail.com

Résumé

Les rapports humains sont des rapports de domination. Les ménages mettent en relation des interrelations entre époux et épouses laissant apparaître des échanges non marchands. Les interactions étant l'assise des rapports de force, produisent des conflits d'affirmation, d'expression des sentiments, de lutte d'espace et de marges sociales. Dans les jeux de coexistence des ménages, comment se manifestent les violences dans les couples résidant à Ouagadougou. L'objectif de cette recherche est de cerner les différentes formes de violences produites dans les couples à Ouagadougou. Par une démarche mixte, combinant les méthodes qualitatives et quantitatives, des entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès d'hommes et de femmes vivant en couple. Les résultats préliminaires font état d'une coproduction de violences dans les couples: hommes et femmes suivant le sexe, produisent de la violence ou de la contre-violence. Les violences les plus courantes sont généralement résolues dans les couples par plusieurs mécanismes et les plus aigües nécessitent l'intervention de tiers.

Mot clé:

violences basées sur le genre, contre-violences, couples, Ouagadougou

Introduction

Avant d'être conjugale, la violence est avant tout omniprésente dans la vie sociale de manière multiforme. Dans le droit antique, elle désigne le fait d'ôter la faculté de prendre par la contrainte, d'agir sur quelqu'un de façon opposée à ses désirs (Koné, 2017). Elle serait constitutive de l'ordre des choses (Le Boarziou, 2015; Héritier, 2003).

Elle est une contrainte exercée par un individu sur un autre dans le but d'obtenir une faveur. Elle est une action coercitive dirigée contre une personne et dans ce sens, Des Forts (2001) recourant à Héritier (1992), estime qu'elle renvoie à toute action contraignante, physique ou psychique capable d'obtenir d'un individu tout changement

d'attitude. Elle est également « tout acte d'intrusion qui a pour effet volontaire ou involontaire la dépossession d'autrui, le dommage ou la destruction d'objets inanimés » (Héritier cité par Des Forts 2001, p.15). En partant des textes juridiques qui contribuent à la régulation de la cohésion sociale, le droit pénal burkinabè définit la violence comme « l'ensemble des infractions constituant une atteinte à l'intégrité des personnes » et selon le droit civil, elle « est tout fait de nature à inspirer une crainte telle que la victime donne son consentement à un acte que, sans cela, elle n'aurait pas accepté » (Tankoano et Ouédraogo, 2002 : 5-6). Du point de vue anthropologique, la violence est la réponse à une posture sociale d'un individu se trouvant entre des oppositions émanant de son individualité et des normes sociales (Héritier, 2003).

Sous leurs formes peu visibles, les violences sont aussi pernicieuses que destructives parce qu'elles touchent à l'intégrité et à la dignité (Le Boarziou, 2015). Toute violence produit de la souffrance faisant dire à De Michael Houseman, qu'elle est toute « douleur ressentie comme infligée », (Héritier, 2005 : 9) et la victime a tendance à répondre soit de manière pacifique soit par une contre-violence.

Les violences conjugales sont une problématique sociale. Prenant généralement la forme de violence physique ou sexuelle, Lessard *et al.*, (2015) indiquent qu'en 2013 près d'un tiers des femmes en étaient victimes dans le monde. La violence physique est la première forme de violence conjugale selon Le Boarziou (2015) avant de se dévertir de ses oripeaux corporels pour muer vers des atteintes psychologiques, affectives, morales ou symboliques, économiques etc. Ces nouvelles formes de violences sont le fruit de la judiciarisation et de la pénalisation des actes corporels agressifs ou violents mais la législation internationale ou nationale pour leur prise en charge reste un grand défi. Au Burkina Faso, c'est en 2015 qu'une loi (061-2015/CNT) portant répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes fut adoptée. Cet instrument juridique visait à exprimer la problématique sociale du

phénomène des violences conjugales (Mendy, 2013), qui introduit les affaires du domaine privé au plan des affaires politiques. En effet, il a fallu des luttes pour reconnaître comme intolérables et inacceptables ces violences considérées comme banales ou relevant de « l'ordre des choses » (Delage *et al.*, 2019). Jusqu'à dans les années 1970, la violence conjugale était pensée comme des rapports de forces inégalitaires entre l'homme et la femme afin de renforcer la domination ou le contrôle social exercé sur les femmes par les hommes (Hanmer, 1977). Cependant, elle est particularisée par "l'asymétrisation" de la relation entre époux, quand bien-même elle se veut symétrique afin de prendre en compte celles exercées par les femmes sur les hommes (Mathieu, 2017 ; Castan-Vicente et Benevent, 2016). Les femmes sont aussi autrices de violences conjugales, mais la problématique de la masculinité rend invisible cet aspect. Au Cameroun, ce n'est pas insolite « de voir un homme avec un œil poché, une lèvre fendue, le visage griffé suite à des coups physiques provenant de l'épouse courroucée » (Chouala, 2008 :8). D'où la considération que les violences conjugales sont des interrelations symétriques (Lieber et Roca, 2015).

Elles sont alors produites par les époux les uns contre les autres, mais en se distinguant en deux pôles : unidirectionnel et bidirectionnel. Appel et Holden (1998) intègrent l'enfant comme troisième acteur dans le jeu du couple et qui se fait victime ou receptacle de la violence produite par ses parents. Selon Chouala (2008), la liste des agresseurs de premier ordre de la femme est la belle famille, constituée des frères, sœurs et parents du mari (violence collective) ou un homme, une femme membre de la famille ou appartenant à d'autres sphères intimes (Alaya, 2016) qui participent à la constitution de la liste des agresseurs. Elles recouvrent des dimensions banales et routinières qui du fait de leur incrustation sociale dans les consciences collectives sont rendues invisibles voire négligées. C'est notamment, « le droit de correction et de répudiation de la femme au foyer » (Chouala, 2008 :1). Bien qu'admettant la symétrisation des violences, pour justifier la

victimisation de la femme celle-ci est perçue en rapport à autrui. Héritier (2012 :17) parle de valence différentielle des sexes qui traduit une hiérarchisation symbolique empreinte de jugement de valeur des sexes. La valence différentielle est le « pouvoir d'un sexe sur l'autre ou valorisation de l'un et dévalorisation de l'autre ». Comme le disent Tankoano et Ouédraogo (2002 :29) « La femme n'existe, ne vit et n'a de « valeur » que par rapport à autrui de qui elle dépend » consacrant ainsi le droit d'autrui sur elle. Les violences conjugales naissent des dissonances : « c'est dans la tension, d'une part de leur ajustement réciproque et de l'autre des régulations, des manipulations qui sont apportées par des ordres sociaux particuliers que naît la violence » (Héritier, 2005 :22). Elle ajoute qu'elle émerge de l'interaction faite du défis d'affranchissement de soi, de l'emprise de l'autre avec une mise en emphase du sentiment de triomphe et de honte. De ce point de vue la violence dérive d'un sentiment d'impuissance : « impuissance à faire respecter son corps, son territoire, sa pensée aussi » (Héritier, 2003 :406-407).

Les conjugalités traduisent l'existence de rapports de force mais ne sont connus de l'environnement proche que les types de violences auxquels sont soumis les partenaires. Philosophiquement l'origine des violences serait intrinsèque à l'humanité (héritier, 2005). Cependant, l'on ne s'est guère immergé dans les méandres des couples pour cerner les jeux invisibles de la maïeutique des violences. Du côté de la littérature, l'accent est mis sur les formes de violences qui ne sont en réalité que la manifestation visible de postures inconciliées. Ainsi en partant du constat qu'une violence ne peut émergée ex-nihilo, comment sont produites les violences et contre-violences conjugales dans la ville de Ouagadougou ? Il s'agit de cerner les mécanismes de production/coproduction des violences conjugales. L'intérêt de cette recherche est de participer à l'explicitation du cadre de production des violences conjugales afin d'orienter et optimiser les actions de correction entreprises par les pouvoirs publiques pour la lutte contre les violences conjugales. Le manque de

prise en compte de tout l'environnement configuratif peut les confronter à des « risques de clivage et de dysfonctionnements », à des échecs si les différentes parties prenantes sont omises (M. Delage, 2008 :69).

Méthodologie

Cette recherche de type socio-anthropologique s'emploie à mettre en évidence des opinions sociales et à les calibrer afin de cerner des occurrences eu égard à la multiplicité des identités familiales dans le cadre de la production des violences. Le relativisme de ce fait familial constitue une limite méthodologique à la recherche dans le champ familial. La posture qui pourrait fournir une comparaison entre éléments produits dans des couples est la conjugaison des démarches qualitative et quantitative. Il s'est agi à partir des entretiens semi-structurés réalisés avec des hommes et des femmes à l'aide de guide d'entretien, de repérer les variables pertinentes pour une quantification. La question de la violence conjugale telle qu'interrogée dans cet article est d'une façon ou d'une autre vécue par tout couple. Il s'est avéré dans ce cadre opportun d'adopter un échantillonnage accidentel pour le volet qualitatif auprès des personnes (hommes ou femmes) vivant dans une relation de couple. La collecte des données quantitatives par le billet du questionnaire a été conçu sur google-form et partagé via les réseaux sociaux notamment, Messenger et WhatsApp. La technique d'échantillonnage du quantitatif est certes empirique car ayant employé un échantillonnage par boule de neige, mais elle s'est présentée adaptée en l'absence d'une base de sondage pertinente eu égard à l'objectif de la recherche et sa portée scientifique. Au total, en visant la saturation des discours, 40 personnes ont été interrogés dans le volet qualitatif et 142 dans le volet quantitatif. Les données ont été analysées de façon complémentaire dans une logique générale thématique ou les variables quantitatives étaient utilisées pour indiquer la récurrence sociale de certains faits ou les données qualitatives sont utilisées pour donner du sens aux données quantitatives. Le logiciel SPSS a été utilisé pour

le calcul des fréquences et des corrélations entre variables. La complémentarité des données obéissait au désir de la production du sens pour les chiffres et l'évaluation de l'occurrence des déclarations qualitatives. La domination masculine a été la référence théorique usitée pour l'explication des données collectées. Pour P. Bourdieu (2002) la domination masculine explique l'ordre social classificatoire des sexes masculin et féminin. La domination masculine traduirait dans ce sens, la volonté de dominer « au sens de soumettre à son pouvoir, mais aussi tromper, abuser (...) » (p. 35) entraînant de fait une asymétrie des pratiques et des représentations des deux sexes (Bourdieu, op. cit.). La domination masculine traduit les relations entre l'homme et la femme mue par une relation paradoxale où l'homme s'impose à la femme qui en retour produit une soumission historicisée. La domination masculine définit la dualité de l'univers masculin et féminin. Ses appétences nourrissent les velléités de la violence dans le couple.

Résultats

Plusieurs facteurs contribuent à la production des violences dans les couples. On peut distinguer ceux qui sont liminaires ou incitateurs des violences, ceux qui découlent des liminaires ou contre-violences. Les résultats de cette recherche mettent en exergue ces différents facteurs constitutifs des violences dans les couples.

Les caractéristiques sociodémographiques

La population enquêtée outre les hommes et femmes de niveau inférieur au secondaire, est composée de 36,6% de femmes et de 63,4% d'hommes de différentes religions. Les catholiques sont les plus nombreux 53,5% et les moins nombreux sont ceux de la religion traditionnelle 2,8% et ceux qui ne se réclament d'aucune religion (1,4%). Ils sont répartis dans deux principales catégories professionnelles : les fonctionnaires (66,2%) et le secteur privé (33,8%) composé de commerçants. La population est à majorité monogame car seulement 5,6% sont dans

une union polygynique. Les enquêtés vivent en majorité dans une résidence personnelle 88,0%.

La violence conjugale du point de vue des acteurs sociaux

La difficulté des recherches dans les couples tient au fait de leur diversité. Les violences conjugales sont perçues comme des divergences de point de vue, des rapports de domination. Pour O.A. une enquêtée de 30 ans, elles « sont en quelque sorte des incompréhensions, des menaces entre l'homme et la femme vivant en couple ». L'explication tient pour conflit ou violence, les démesures de points de vue à caractère dominant. Les menaces prennent en compte les écarts de langage notamment les injures et le manque de considération. Les différentes définitions des femmes intègrent le refus de consommation des plats préparés par l'épouse « Moi je parle de violence dans mon couple lorsqu'il y a mésestimation, des injures, le refus de consommer ma nourriture » (S.K. 41 ans, 4 enfants).

La mésestimation ou la déconsidération, dévalorisation d'un conjoint par l'autre est l'élément principale de la définition des violences selon les participants à l'enquête. « Quand il refuse de me parler, me traite de paresseuse, de moins que rien, de manger inutilement, de faire tomber son commerce, d'assurer son rôle conjugal, quand il porte la main sur moi » (G.P. 30 ans commerçante).

Le mariage assigne socialement des rôles aux conjoints avec des prérogatives généralement accordées à l'homme desquelles il administre son couple y compris son épouse. En tant qu'administrateur du foyer, il conçoit l'inexécution de tâches par l'épouse comme un défi, une insoumission. De ce fait, « je pense que ma femme est violente envers moi quand elle refuse de faire certaines choses comme me refuser au lit, refuser de me parler, refuser de faire la cuisine » (S.V. homme, 40 ans). Les éléments de définition de la violence conjugale tiennent donc au devoir conjugal et aux tâches ménagères qui relèvent particulièrement des rôles socialement attribués aux femmes.

L'exigence de l'accomplissement des rôles socialement assignés n'est pas relative au sexe mais émane du genre en tant que définition de champ d'exercice du sexe social. Ce champ d'exercice du sexe social révèle à la fois les droits et devoirs. Pour S. A. il y a violence conjugale « lorsqu'il me regarde méchamment, quand il m'insulte, il me frappe, il ne me parle pas. En ce moment je me sens violentée et ainsi je deviens violente et c'est ce qui fait qu'on ne s'entend pas. Il doit me donner ce qui est mon droit. Il doit sourire, rire, parler, me toucher, parce que vous savez que nous les femmes on a des caprices et les hommes doivent les respecter ».

De ce point de vue, la non valorisation de l'un ou de l'autre, le manque d'exécution des devoirs conjugaux sont les éléments de définition et de

construction du rapport des individus aux violences conjugales. Les différentes conceptions de la violence dans le couple peuvent traduire le taux élevé de personnes interrogées qui indique n'avoir pas encore été victime de violence dans le couple. En effet, 70% des enquêtés ne considèrent pas avoir encore été victimes de violences contre 30% qui affirment avoir déjà été victimes de violence dans leur foyer.

Les types de violences produits dans le milieu conjugal

Les personnes enquêtées que ce soit les hommes ou les femmes ont des rapports étroits et distingués à la violence. La violence verbale est la plus répandue (31%) dans les couples selon les personnes interrogées (tableau 1).

Tableau 1: types de violences produits dans les couples

Type de violences	Effectif	Fréquence en %
valide	71	50,0
Physique	3	2,1
Physique, Psychologique	2	1,4
Physique, Psychologique, Sexuelle, verbale	3	2,1
Psychologique	11	7,7
Psychologique, Sexuelle	1	0,7
Psychologique, Sexuelle, verbale	1	0,7
Psychologique, verbale	4	2,8
Sexuelle	1	0,7
Sexuelle, verbale	1	0,7
verbale	44	31,0
Total	142	100,0

Source : enquête de terrain

L'enquête ne montre pas une nouvelle typologie des violences conjugales mais présente les violences qui vont au-delà des coups et blessures. Comme le relate S.A. (commerçante, 21 ans), le refus de manger et l'abstinence sont des types de violence à combustion lente qui dévore les femmes :

« Il y a la violence la plus meurtrière qui ronge la femme intérieurement. Ce type de violence le conjoint ne subit pas de coups mais est puni : le refus de manger ce que la bonne dame prépare mais donne l'argent, la popote, le refus de te toucher mais dort quand même sous le même toit que toi, le refus de t'adresser la parole. Je préfère que mon mari me frappe tout le temps que de refuser ma nourriture ou de me parler un instant, je ne peux pas supporter ça ».

En plus, il faut prendre en compte les disputes qui se déroulent sous un ton vociférant et accompagnées d'injures. Les vociférations et les injures sont dégradantes et annihilent l'amour propre du conjoint. Ces actions de déconsidérations sont dans la classe des violences morales. Elles peuvent être particularisées et dramatisées avec l'ivresse.

Aussi, les femmes généralement font face à des menaces de répudiation. Eternelle étrangère, chez elle puisque la socialisation ne montre pas la communauté du couple. Ainsi « il fait sortir mes bagages et me dit de repartir chez mes parents » (G.P. 30 ans commerçante).

Les types de violences répertoriés ne sont pas asymétriques car les hommes les évoquent aussi avec un effectif important de 38,9% qui déclarent avoir déjà été victimes de violences verbales de la part de leurs épouses.

Les facteurs incitateurs de violences dans les couples

Comment sont produites les violences dans les couples? Cette question sous-entend que la violence n'émerge pas ex nihilo dans les foyers. Elle dérive d'un inconfort créé par une situation intrigante. Cette situation est le point de départ de la violence : ce sont les incitateurs de la violence, les accoucheurs de la violence. L'enquête révèle que les conjoints sont conscients de leurs rôles dans l'émergence des conflits dans les foyers (tableau 2).

Tableau 2: Avoir déjà suscité une violence (N=140)

Sexe	Non	Oui	Total
Masculin	42 (59,2%)	46 (66,7%)	88 (63,4%)
Féminin	29 (40,8%)	23 (33,3%)	52 (36,6%)
Ensemble	71 (100%)	69 (100%)	140 (100%)

Source : enquête de terrain

Les données statistiques ne permettent pas d'établir une corrélation entre le sexe et l'auto-accusation comme ayant déjà suscité une violence. Autant les hommes ne reconnaissent pas avoir déjà incité à la violence autant les femmes également ne le reconnaissent. Ce résultat peut s'expliquer par la grande proportion des personnes enquêtées qui déclarent n'avoir pas encore été victimes de violence dans leurs couples. Pourtant, les enquêtés sont quasi-formels lorsqu'ils indiquent qu'ils n'ont jamais provoqué sciemment la violence de la part de leur conjoint : 89,4% contre 8,5% ont volontairement incité la violence.

Des personnes externes au couple mais ayant acquis socialement le droit d'y intervenir peuvent devenir des agresseurs pour l'un ou l'autre membre du foyer. Ainsi, 21,1% des enquêtés affirment qu'ils ont déjà été victimes de violences de la part de la belle-famille. En se référant au genre, les résultats révèlent une symétrisation de la violence d'origine familiale.

En effet, il apparaît que 53,3% des femmes contre 46,7% des hommes ont déjà été victimes de violences d'origine belle-famille.

Tableau 3: autres acteurs incitateurs de violence dans les couples

Sexe	NR	Amant (e)	Belle famille	Co-épouse	Enfant du partenaire	Aucun d'eux	Total
Féminin	1 (33,3%)	2 (33,3%)	16 (53,3%)	1 (100%)	2 (50%)	31 (31,6%)	52 (36,6%)
Masculin	2 (66,7%)	4 (66,7%)	14 (46,7%)	0 (0%)	2 (50%)	67 (68,4%)	90 (63,4%)
Ensemble	3 (100%)	6 (100%)	30 (100%)	1 (100%)	4 (100%)	98 (100%)	142 (100%)

Source : enquête de terrain

La crise de respect comme ensemble des propos grossiers, la désobéissance, la non-conformisation aux règles dans le couple constituent les facteurs générateurs de violence dans les foyers. La disparité des éléments incitateurs de violence laisse apparaître des cas tels que l'espionnage, les contradictions de l'époux en public, les fausses accusations, le silence...Les éléments évoqués bien que disparates font référence à des carences de communications, de respect. L'enquête montre

que les partenaires peuvent aboutir à des situations d'irrespect de l'un par l'autre. Comme l'affirme S.A., commerçante,

« A la première année de mon mariage je portais des propos grossiers à mon conjoint jusqu'à souvent injurier ses parents. Mais lui, il ne m'a jamais frappé, pourtant il pouvait le faire. L'homme ne se maîtrise pas quand on l'insulte, il devient tout rouge et aigri ».

Cette déclaration met en évidence le défi de la tolérance culturelle dans les couples. Lorsque le couple est issu de milieu culturel différent, il arrive que les valeurs sociales ne soient pas sans dissemblances. L'action ou la réaction émanant de la socialisation du partenaire témoigne du rapport de son groupe d'origine à la situation qui froisse.

De même, le retard d'exécution d'un devoir socialement assigné (la cuisine), ou de refus d'exécuter un devoir conjugal peut également être source de violence. « Une fois de retour du marché, j'ai fait tard la cuisine et à l'arrivée de mon mari, moins un il allait me frapper si je l'insultais ou si je parlais » S.A. commerçante, 21 ans. « Ma conjointe est violente envers moi quand sa demande en argent n'est pas satisfaite, lorsque l'argent de popote n'est pas remis à temps. Il arrive souvent que pour de petites remarques à savoir le nettoyage, la vaisselle, la lessive elle s'enflamme. Le plus fréquent c'est la réticence sexuelle » (GH instituteur, 35 ans).

Que ce soit les hommes ou les femmes, la division sexuelle des rôles dans le couple est le nid des violences. Les hommes se donnant le droit de sermonner leurs épouses et ces dernières en font parfois autant.

Aussi la prise en charge financière et matérielle et l'infidélité sont-elles des foyers de violences conjugales. Si la répartition sociale des rôles confère à l'homme le devoir d'approvisionnement du ménage en ressources adéquates et suffisantes à son fonctionnement, il apparaît une modification de responsabilités de la femme. Ainsi, des hommes s'attendent à une participation de leurs épouses à la prise en charge des foyers.

« Il peut devenir violent quand je refuse de contribuer aux tâches ménagères, quand il y a une infidélité ou quand il sent que tu vois un homme en privé. Aussi quand toi tu n'assumes pas tes responsabilités : les tâches ménagères, le devoir conjugal etc. quand il sent que tu ne le séduis plus et aussi les mauvais amis avec leurs mauvais conseils » (G.P. 30 ans commerçante).

Pour les femmes, le manque de confiance aux époux, les situations de routine, de présentation à l'autre, qui évoquent le rapport à soi, accroissent le champ d'émanation de la violence conjugale. La déclaration met en exergue la quête de l'autonomie, « le pouvoir sortir comme l'homme », qui traduit les jeux de lutte d'affirmation de soi contribuent à accentuer la probabilité d'éclatement d'une violence. Cette lutte pour l'acquisition de parcelles de libertés est traduite par les hommes comme : « le désir de se faire voir, la quête d'une liberté totale, la mauvaise compagnie et le manque de patience » (G.H instituteur, 35 ans). Cette identité que l'on confère à la femme prédispose l'homme à la violence dans la mesure où il estime que son pouvoir est menacé.

En outre, le désir de la sauvegarde de la domination masculine entraîne la violence dans les couples. Toutes les règles oppressives sont dans ce sens valorisées et utilisées pour l'aliénation de l'épouse. « Mon mari est un fanatique religieux. Il me contraint à respecter tous les principes du mariage élaborés par les musulmans alors que je suis commerçante. Les clients ne me permettent pas de rentrer dans les heures respectives. Je n'arrive pas à respecter les heures de rentrer à la maison. A ce moment lorsqu'il me devance à la maison, il me prend avec dédain, il devient violent » (O.S., commerçante, 29 ans).

Ce point de vue met en évidence le désir de conformité des actions de l'épouse avec les prescriptions religieuses. Mais en réalité ce sont des stratégies de préservation de l'autorité masculine et de maintien de l'épouse dans les fers qui sont déployées.

D'un autre point de vue, les questions d'éducation des enfants, le stress familial participent avec la défiance de l'autorité maternelle à la production des violences dans les couples. « Ce qui le pousse à être violent, un de mes caprices, je n'aime pas qu'il touche trop à mes enfants. Quand il est fatigué, il devient violent.

Aussi quand il a un problème quelconque dans la grande famille, il m'inflige ça. Il n'aime pas que je me repose, il n'aime pas que je cause avec mes coépouses et amies. Ce que je ne peux pas. Souvent si la sauce n'est pas bonne aussi ; si je prépare ce qu'il n'aime pas, s'il parle et je ne l'écoute pas ; si je pars chez mes parents et aussi quand je rentre tard à la maison et que les enfants ne mangent pas » (S.A. commerçante, 21 ans).

L'insoumission de la femme à son époux et la violation des injonctions se posent comme les éléments déclencheurs de la violence conjugale. Tout montre que les facteurs incitateurs de la violence dans les milieux conjugaux, s'apparente à des luttes de sauvegarde de l'avantage de la valence différentielle des sexes pour l'homme et de conquête de nouveaux espaces de liberté.

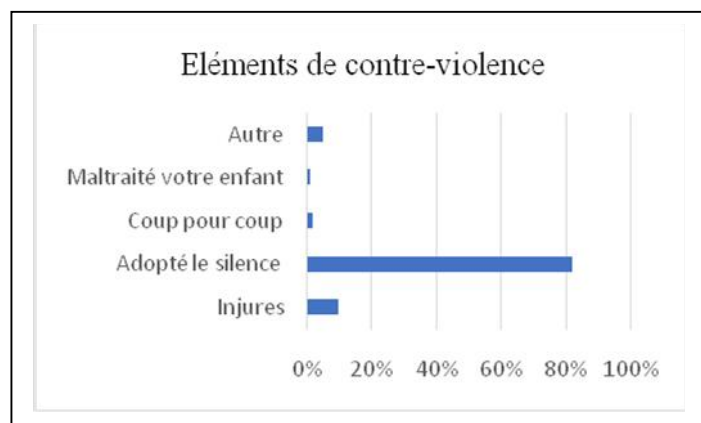
Les éléments de contre-violence

En cas de survenue d'une violence conjugale quelle est la réaction du conjoint? qu'elle soit latente ou vive, la réaction en réponse à un acte de violence physique, morale, psychologique ou sexuelle, constitue une contre-violence. La contre-violence a pour effet de décourager la violence. Les résultats indiquent que divers mécanismes sont mis en jeu comme éléments de contre-violence:

« Quand mon mari m'agresse, moi comme je n'ai pas la force, il me frappe et je pleure, je parle et je l'insulte. Souvent il m'insulte et je me tais car j'ai plus peur des coups que des paroles. Il a beaucoup de choses qu'il n'aime pas que je fasse; moi j'aime ce qui amène des incompréhensions entre nous dans la famille » (SA, commerçante, 21 ans).

Pour servir de contre-violence, l'enquêtée insulte son conjoint et fait ressortir le plaisir qu'elle éprouve de créer des situations embarrassantes, des situations de violence dans son couple. Les injures comme contre violences seraient un droit acquis par la femme. « Je suis obligée de répliquer souvent. Dans toutes les sociétés, la femme a le droit de répliquer à toute violence par la violence morale ou en restant bouche fermée » (OS 32 ans, ménagère). Les enquêtés évoquent les injures, l'abstinence sexuelle, comme éléments de contre-violence.

La réaction de contre-violence la plus en vue est l'adoption du silence, évoquée par plus de 80% des enquêtés, et les injures par 10% de ceux-ci. De façon éparse avec des proportions minimales n'excédant pas 0,7% des déclarations, les enquêtés ont évoqué entre autres : les répliques langagières par moment discourtoises (0.7%) ; les pleurs (0.7%); je parle beaucoup et je boude pendant plusieurs jours (0.7%) ; je quitte le ménage pour quelques heures afin de me recréer (0.7%), par la violence (0.7%), etc. ».



La réplique par la violence morale admet ainsi, le refus de cuisiner avec les ressources de l'homme. « Je laisse l'argent de la popote sur la table jusqu'à ce que la situation se rétablisse et avec mon argent, je prépare durant ces jours » (S.A.). Cette technique s'apparente à une dénonciation de la dépendance de l'épouse et à une proclamation de son autonomie financière, donc une mise en relief de sa capacité à survivre sans l'apport de son époux. Du coup, elle interroge la diversité des identités des femmes. Elle ne peut être mise en œuvre que dans les situations où la femme dispose de revenus.

La réplique s'opérationnalise également dans un face à face. Dans ce cas, le couple se positionne dans une situation de combat où la femme n'intériorise plus le rôle de la victime mais se présente tel un adversaire pour son époux. « S'il me frappe je le frappe aussi parce que les hommes d'aujourd'hui ne sont plus comme avant si tu te laisses il va te tuer donc mieux de se révolter que de mourir facilement. En tout cas, de fois on se comprend, de fois on se torture, c'est ça » (S. A. commerçante, 21 ans).

Aussi, les résultats indiquent que bon nombre de femmes notent qu'elles adoptent la posture de la femme sage, calme et soumise. Le but de cette technique de contre-violence étant de protéger le foyer. « Quand mon mari m'agresse, je me soumetts en me taisant sans rien faire comme acte de réplique à ses agressions, car c'est lui le chef, vouloir répliquer c'est en quelque sorte me mesurer à lui, chose qui ne sera pas bonne non seulement pour moi, mais aussi pour mes enfants. Je me mets à genoux, les mains croisées derrière, devant mon mari qui est un signe de soumission et de respect. Pour lui demander pardon je me soumetts à ses agressions pour que cela soit une bénédiction pour mes enfants, parce qu'on dit que la femme qui se soumet à son mari met au monde des enfants bénis ». (T.N. ménagère 40 ans).

Cette technique de contre-violence vise à reconnaître à l'homme sa place de chef. Elle évite une confrontation de face à face.

Acteurs et trajectoires de résolution de la violence conjugale

En cas de survenue de violence ou de crise dans le couple, différents intermédiaires sont sollicités. En particulier, ce sont les parents et amis qui sont sollicités. La trajectoire qui paraît la plus usuelle est la discussion intra foyer avant le recours aux proches. On dira qu'il s'agit de palier de résolution des conflits conjugaux. « Pour régler mes problèmes conjugaux je procède d'abord par m'entretenir avec ma femme dans le but d'obtenir un terrain d'entente. Si ça n'aboutit pas nous faisons appel au chef de famille. Si le problème lui échappe on l'expose aux témoins ou encore la belle famille et la mienne toutes réunies » (M.B., commerçant).

Les paliers de résolution de la crise respectent les hiérarchies familiales constituées du couple, du chef de la famille, des témoins de mariage et de la belle famille. Mais dans de nombreux cas, le choix de la trajectoire de résolution se fait en fonction des relations que le couple entretient avec de tierces personnes. Ce sont des personnes bien intégrées dans le couple. Pour le cas de S.A., commerçante, 21 ans, « Je vais sortir aller chez sa mère. Le jour qu'il refuse même de partager la couche à laquelle j'ai droit, je dis à sa mère. Il a peur de sa mère ». Mais il peut s'agir des amis et frères comme le dit S.V. un homme de 40 ans : « C'est grâce à mes amis et mes frères à qui je pars raconter les problèmes et ils m'aident à résoudre. Ils me donnent des conseils et à la femme aussi. ».

Les données montrent que 75,4% des personnes interrogées ont recours à de tierces personnes pour résoudre les cas de violence, contre 22,5% qui ne le font pas. Ils font appel à ces derniers en cas de violences physiques (28,9%), verbales (25,4%), psychologiques (19,7%), et sexuelles (9,2%). Ces personnes sont les parents (52,1%), les témoins de mariage (40,1%) et les amis (26,8%). Au titre des personnes bien intégrées dans la vie du couple auxquelles les conjoints recourent, l'on distingue les parents sages, les vieilles personnes ayant une vie conjugale exemplaire. Pour leur sagesse, ces derniers sont censés prodiguer des conseils pour faciliter la réconciliation du couple.

En revanche, le statut de la femme constituerait des limites au recours à ses parents biologiques. « Le problème est qu'on ne peut pas repartir dans les familles paternelles. Les papas disent toujours que c'est la femme qui n'a pas raison. La femme est condamnée à rester dans la famille de son mari et à se soumettre. Actuellement, les femmes font recours à l'action sociale parce que dans leur famille, c'est difficile de repartir. Les parents sont exigeants. Tu arrives même ton papa te rejette sans chercher à comprendre même » (S.B. 28 ans, fonctionnaire).

Cette réaction des parents biologiques de l'épouse est explicite de leur rapport à leur fille mariée dans une autre famille. Celle-ci aurait acquis un statut d'épouse et une intervention des parents biologiques signifierait une intrusion dans le couple. Les affaires conjugales seraient dans ce sens privées desquelles la famille biologique elle-même se tient éloignée.

Cette conception expliquerait le fait que nombre des enquêtés affirment ne pas signaler les violences conjugales aux instances républicaines. Pour ces personnes, les violences entrent dans le cadre du privé, des phénomènes inhérents au couple desquels toute personne étrangère au foyer doit s'éloigner. « Les violences doivent être résolues toujours à l'intérieur de la famille car pour garder votre couple stable tout ce qui se

passé dans votre couple, doit rester dans votre couple. Je ne vais pas oser amener mon mari à l'action sociale pour un si petit problème. Je recours à la mère de mon mari, viennent ensuite nos témoins de mariage. Jusque-là j'ai foi que mes parents seront à mesure de m'aider pour que je sauve mon mariage ».

Le recours aux instances gouvernementales pose la problématique de l'après recours, et même des représentations sociales de la justice comme institution. Elle est conçue comme une instance de répression, et celui qui y est convoqué est recouvert d'ignominie. La réaction de D.I. 40 ans commerçante est à cet effet univoque « si ça arrive en justice, tout est irréparable » (D.I. 40ans, commerçante). La justice jetterait donc l'opprobre sociale.

Discussion

La division sociale des rôles au sein des ménages est analysée comme l'un des facteurs productifs de la violence conjugale. Dans cette distribution des tâches familiales, l'homme est présenté comme le sexe dominant, d'où la théorisation de la domination masculine par Bourdieu (2002).

L'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé : c'est la division sexuelle du travail, distribution très stricte des activités imparties à chacun des deux sexes, de leur lieu, leur moment, leurs instruments (Bourdieu, 2002 : 23).

Ce résultat se fait universel à toutes les cultures car l'homme a toujours dominé son épouse. Il apparaît que le contrôle qu'il porte sur l'état d'exécution des tâches socialement conférées à la femme dérive de l'encastrement de sa responsabilité de chef de famille. Comme le disait Kinda Badini (2010), l'homme ne participe pas à l'exécution de ces tâches mais s'attribue le rôle de contrôleur de celles-ci. Les travaux de Bacyé (2020) ont révélé dans le même sens que l'inexécution des tâches ménagères par la femme

aboutissait à des réprimandes de la part de son époux. Cet état de fait comme le révèle Héritier (2012) émane de la valence différentielle des sexes qui pose le principe de l'antériorité et de la postériorité conférant du pouvoir à l'antériorité donc à l'homme. Dans le même temps, c'est encore la valence différentielle des sexes qui alimente le prestige ou privilège masculin qui est selon Bourdieu (2002) le siège des conflits et de la lutte permanente de l'homme pour affirmer sa virilité au foyer qui octroie le droit de l'exercice de la violence.

En examinant la production des violences, cette recherche met en exergue l'articulation entre valence différentielle des sexes, domination masculine et violences conjugales. En effet, aussi longtemps que le sexe masculin a du prestige social sur le sexe féminin, les violences conjugales auront de l'air en poupe. Cependant, la recherche permet de découvrir que la valorisation de soi promue par l'accès aux ressources annihile l'asymétrie des violences produites dans les couples à Ouagadougou.

L'un des résultats qui semble en effet important est la symétrisation des violences conjugales. Cette symétrisation met en exergue la violence et la contre-violence d'autant plus que Héritier (2003 :400) affirmait « qu'une violence peut venir à bout d'une autre ». La recherche aboutit au fait que la femme n'est pas que victime des violences mais peut apparaître comme une actrice (Mathieu, 2017 ; Castan-Vicente et Benevent, 2016). Ce résultat fait dire à Lieber et Roca (2015), que les violences sont des interrelations symétriques. Bourdieu (2002, p.67) en affirmant que la virilité soumet l'homme à des contraintes, indique que « les femmes sont aussi fortes de toutes les armes de la faiblesse ». Ici les armes de la faiblesse prennent en compte, les éléments de contre-violence que les femmes produisent à savoir, la violence verbale à travers les injures, la hausse de ton, le dénigrement de l'époux et la violence par l'abstention sexuelle. Le véritable problème de la symétrisation de la violence entre l'homme et la femme tient aux difficultés

d'évaluation de proportionnalité entre type de violence produit dans les couples. L'on ne peut évaluer la violence physique et la violence verbale ou psychologique. Elles ne sont pas de la même nature mais chacune produit une action sur la victime.

Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'appréhender la production des violences dans les interactions conjugales. La violence conjugale est une réalité au Burkina Faso, notamment dans la ville de Ouagadougou. Au Burkina Faso, les conseillers des jeunes mariés assimilent le foyer à une arène de disputes et de discordes, donc à une omniprésence de violence quoique symbolique. Les violences conjugales peuvent être mineures ou d'une gravité extrême ou même meurtrières. Cependant, il manque de données statistiques pour montrer la récurrence ou l'ampleur du phénomène.

Dans les foyers, les définitions des violences sont plurielles et distinctes selon les individus, mais une typologisation de celles-ci montre plutôt une spécification qu'une découverte de nouveaux types. La singularisation qu'en ont fait les différents acteurs montre que la typologisation quoique nécessaire ne permet pas une appréhension de leur teneur. En termes de facteurs instigateurs de violences, la recherche permet d'indiquer des actes des plus anodins aux plus communs : l'infidélité, le silence, la dévalorisation, les entrées tardives à la maison, sont entre autres les facteurs qui nourrissent les violences dans les couples. Contre les violences, les couples produisent de la violence. La contre-violence est autant physique, morale que psychologique. Chaque membre utilise les armes dont il dispose pour rendre le coup. Lorsqu'il y a violence, les conjoints tentent de la résoudre d'ailleurs Pour Solon d'Athènes, « il ne sert à rien d'être violent ou agressif, les différends sont à régler en faisant des concessions qui préservent la forme organisée de vie sociale, car elles rapprochent les individus ou les membres du

groupe en conflit » (Koné, 2017 :75). Les vertus de la réconciliation est l'instauration de la convivialité et la paix dans le couple.

A cet effet elle « rassemble les individus opposés pour qu'ils vivent ensemble dans la paix civile et la cohésion sociale » (Koné, ibid.). Pour cela, ils ont recouru à des parents qui leur semblent sages, aux témoins de mariage ou à des amis. Ces personnes ont accès au couple et contribuent à la préservation des secrets familiaux. Il n'y a pas de différence de genre dans la production des violences. Il paraît à cette étape, important d'analyser les représentations sociales des services de justice et la résolution des conflits conjugaux.

Bibliographie

- Alaya, D. B. (2016). La légitimation de la violence selon le genre et le contexte en Tunisie. *Médecine et Hygiène <<Déviance et Société>>*, n°2, Vol.40, pp. 187-200.
- Badini/Kinda, F. (2010). , Femmes, foyer, activités professionnelles: les termes du débat au Burkina . Dans M. R. (dir.), *Genre et changement social en Afrique (éd. archives contemporaines)* (pp. 25-40). Paris: archives contemporaines.
- Bourdieu, P. (2002). *La domination masculine*. Paris: Éditions du Seuil.
- Castan-Vicente, F., & Benevent., L. (2016). Femmes, genre et violence. *cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, pp. 1-11, URL :<http://journals.openedition.org/chrhc/5433>, consulté le 04 août 2022. .
- Chouala, Y. A. (2008). La <<belle famille>> et <<la famille élargie>>: Acteurs des violences conjugales et domestiques dans les foyers Camérounais. *Bulletin de l'APAD*, pp. 27-28, URL : <https://journals.openedition.org/apad/3063>, consulté le 18/08/2022.
- Delage, M. (2008). Les violences conjugales, à propos d'un dispositif de prise en charge. *Le journal des psychologues*, n°257, vol.4, pp. 66-69.
- Delage, P., Lieber, M., & Chetcuti-Osorovitz, N. (2019). lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation . *Cahiers du Genre, L'Harmattan, 2019 vol.1 n° 66*, pp. 5-16.
- Des Forts, J. (2001). *Violences et corps des femmes du tiers-monde, le droit de vivre pour celles qui donnent la vie*. Paris: L'Harmattan.
- Héritier, F. (2003a). Les fondements de la violence. Analyse anthropologique. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 115, n°1. 2003. Représentation et identité en Italie et en Europe (XVe–XIXe siècle)*, pp. 399-419.
- Héritier, F. (2003b.). Quels fondements de la violence? *Association Féminin Masculin Recherches*, vol.2, n°35, pp. 21-44.
- Héritier, F. (2005). *De la violence II*. Paris: Odile Jacob.
- Koné, C. G. (2017). *Sur la maîtrise de la violence*. Paris: L'Harmattan.
- Hanmer, J. (1977). « Violence et contrôle social des femmes ». *Questions féministes*, 1 : 68-88.
- Le Goaziou, V. (2015). Regards sur la violence. *Figures de la psychanalyse*, 30, 109-121. Hyperlink "<https://doi.org/10.3917/fp.030.0109>» <https://doi.org/10.3917/fp.030.0109>
- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., & Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles: vers une perspective intégrative des savoirs. *Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, pp. 31-57.
- Lieber, M., & Roca, i. E. (2015). Violences en famille : quelles réponses institutionnelles ? *Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°22, pp. 4-17.

- Manseur, Z. « Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue », *Pensée plurielle*, 2004/2 n°8, pp.103-118
- Mathieu, L. (2017). Pauline Delage, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique. Lectures [Online], Reviews*, pp. 1-3, URL: <http://journals.openedition.org/lectures/22756>, consulté le 04/08/2022.
- Mendy, A. F. (2013). Le gender mainstreaming et la loi sur la violence domestique contre les femmes au Mozambique : les raisons de la controverse. *Les politiques de genre : quel genre de politiques ?*, pp. 53–71.
- Tankoano, M., & Ouédraogo, I. (2002). *Pour une société sans violence au Burkina Faso*. Ouagadougou: WiLDAF/FeDDAF.

Access this Article in Online	
	Website: www.ijarm.com
	Subject: Sociology
Quick Response Code	
DOI: 10.22192/ijamr.2022.09.10.004	

How to cite this article:

BACYE Yisso Fidèle, ZANGRE/KONSEIGA Kiss-Wend-sida Romaine. (2022). Production des violences et contre violences dans les ménages à Ouagadougou. *Int. J. Adv. Multidiscip. Res.* 9(10): 35-48.

DOI: <http://dx.doi.org/10.22192/ijamr.2022.09.10.004>